Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2026.08.05 16:52:39 +02'00'

Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le 05/08/2026
ID : 059-215901398-20260805-DEC050826-AU

CAUDRY

DÉCISION PORTANT RETRAIT D'UN COMPTE À TERME

Vu l'article L 1618-2 du CGCT autorisant les collectivités territoriales à déroger à l'obligation de dépôt de leurs fonds au Trésor.

Vu la délibération du 22 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 3 du CGCT, la possibilité de prendre des décisions en référence au III de l'article L 1618-2 précité ;

Considérant que, par délibération du 16 Décembre 2021, le Conseil Municipal a accepté le legs, a confirmé accepter la succession de Monsieur Louis SANDRAS et la vente de l'appartement issu de ladite succession situé à MONACO, 17 Boulevard de Suisse, dont la Ville est devenue propriétaire en indivision, étant précisé que les droits indivis de la commune sont répartis à hauteur de 65 %, 35 % revenant aux autres indivisaires.

Considérant que ladite vente a entraîné le versement d'une somme de 5 633 562,23 €, en date du 9 août 2022, sur le compte de la commune ;

Considérant notre décision de demande de retrait sur compte à terme de 500 000 € en date du 02 juin 2026 ;

DÉCIDE

Article 1er : La demande de retrait sur compte à terme est décidé, à savoir :
- Compte à terme de 500 000 € (500 x 1 000 €)

Article 2 : La décision de demande de retrait sur compte à terme de 500 000 € en date du 05 août 2026 a pour objectif de faire face aux différentes échéances des factures d'investissement.

Article 3 : Madame la Comptable Publique du Service de Gestion Comptable de Caudry et Madame la Directrice Générale des Services de la mairie de Caudry sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAUDRY, le 05 août 2026

Le Maire,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
05 AOUT 2026

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEC050826**
Objet :	**Décision portant retrait d'un compte à terme**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-08-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215901398-20260805-DEC050826-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20260805-DEC050826-AU-1-1_0.xml	text/xml	992 o
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : doc07922820260805164458.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20260805-DEC050826-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	383.1 Ko
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : doc07922920260805164505.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20260805-DEC050826-AU-1-1_2.pdf	application/pdf	391 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 août 2026 à 16h47min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 août 2026 à 16h47min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 août 2026 à 16h47min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 août 2026 à 16h47min36s	Reçu par le MI le 2026-08-05